

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2386

8 décembre 2009

SOMMAIRE

ABC Finances S.A.	114507	Saar II S.à r.l.	114510
Agence Uelzecht S.A.	114510	Saar I S.à r.l.	114511
Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l.	114487	Saar IV S.à r.l.	114510
Color Development S.A.	114498	SADMI (Luxembourg) S.A.	114528
Eldora S.A.	114485	Sailing Properties A.G.	114507
Fashion Auction S. à r.l.	114523	Sailing Properties A.G.	114522
Garage Américain	114499	Sailing Properties A.G.	114484
GDP	114486	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l.	114522
Huhtalux S.à r.l.	114528	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.	114485
Huhtalux Supra S.à r.l.	114486	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.	114483
Kirchberg Consulting S.A.	114497	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l.	114485
Larsen S.A.	114523	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III S.à r.l.	114523
Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services)	114511	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV Delta S.à r.l.	114485
Litoria S.A.	114500	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV S.à r.l.	114523
Logix VIII S.à r.l.	114498	Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A.	114482
Logix VI S.à r.l.	114498	Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A.	114483
Logix V S.à r.l.	114498	Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A.	114483
Lux Pol S.à r.l.	114485	Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A.	114483
Lux Rent A Car	114499	Sovitec Group S.A.	114498
M2C S.A.	114510	St: Arbo Holding S.à r.l.	114522
Magfin S.A.	114484	Tower Automotive Holdings VII S.à r.l.	114486
Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l.	114482	World Business (Int.) Ltd	114482
Marcell LuxCo II S.à r.l.	114508		
MDM Studio S.à r.l.	114510		
Media Publishing International Limited	114484		
NAL Investment S.à r.l.	114486		
Oakham S.A.	114483		
O.P.C. Europe S.A.	114499		
Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.	114511		
Saar III S.à r.l.	114499		

World Business (Int.) Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4350 Esch-sur-Alzette, 36, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 149.245.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'an deux mille neuf, le dix neuf octobre,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WORLD BUSINESS (INT.) LTD - RCB N° 06526994 avec siège social à Upper Bridge Street 12/17 CANTERBURY - KENT - ANGLETERRE.

Le président explique qu'en vue du développement poursuivi de l'entreprise et de la réalisation de son but il a été décidé par les actionnaires et les dirigeants de la société de constituer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à compter du 19 octobre 2009.

La société prend la dénomination de WORLD BUSINESS (INT.) LTD et exercera ses activités au 36, rue Wurth Paquet, L-4350 Esch/Alzette.

La société a pour objet l'import-export général, consultance, service aux particuliers et aux entreprises, commerce sous toutes ses formes, fourniture de services aux entreprises dans le domaine des achats et de la gestion des contrats. Assistance dans la gestion d'appels d'offres internationaux complexes et gestion des fournisseurs.

L'entreprise peut réaliser toutes les opérations mobilières et immobilières en relation avec ses objets sociaux.

La société de droit étranger est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cardiff sous le numéro 6526994.

Monsieur CESARI Stéphane est nommé Directeur de Sociétés de la WORLD BUSINESS (INT.) LTD avec siège social: Upper Bridge Street 12/17 CANTERBURY - KENT - ANGLETERRE.

Il est le représentant légal de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, 36, rue Wurth Paquet dont il est nommé administrateur et a le pouvoir de prendre toutes les décisions qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la société.

Madame BESSE Audrey est nommée Directrice de Sociétés de la WORLD BUSINESS (INT.) LTD avec siège social: Upper Bridge Street 12/17 CANTERBURY - KENT - ANGLETERRE.

Elle est la représentante légale de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, 36, rue Wurth Paquet dont elle est nommée administrateur et a le pouvoir de prendre toutes les décisions qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt de la société.

Etabli à CANTERBURY, le 19 octobre 2009.

CESARI Stéphane / BESSE Audrey.

Référence de publication: 2009145945/31.

(090177408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 55.305.

Les comptes annuels au 31.12.1999 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146299/10.

(090176926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009146317/11.

(090176781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 55.305.

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146301/10.

(090176924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Oakham S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Les comptes annuels au 10 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009146311/13.

(090176760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 55.305.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146312/10.

(090176904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Société Momentanée de Construction Bois de Loup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 55.305.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146314/10.

(090176902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146315/10.

(090176825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Media Publishing International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.226.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait des résolutions prises par le Directeur en date du 2 novembre 2009

1. Monsieur Emile Cukier, Directeur de la société à responsabilité limitée (private limited Company) de droit anglais MEDIA PUBLISHING INTERNATIONAL LIMITED, nommé à ces fonctions lors de la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature, a décidé de créer une succursale luxembourgeoise et de lui donner pour dénomination: "MEDIA PUBLISHING INTERNATIONAL LIMITED.

2. Il a été décidé que la succursale luxembourgeoise établira son siège social à compter du à l'adresse suivante: 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

3. Il a été décidé que la succursale luxembourgeoise aura pour activité:

Toutes opérations au domaine de l'édition d'ouvrages, livres, revues, journaux, bulletins à caractère littéraire, artistique, technique, scientifique, juridique, toutes les activités de publicité dont la création, l'édition, l'impression, l'achat d'espace, l'édition, la promotion de produits publicitaires, ainsi que toutes activités de prestations et de négoce directement ou indirectement liés à la publicité, la création, l'édition, la promotion et la communication au sens large du terme.

4. Il a été décidé de nommer au poste de représentant de la succursale luxembourgeoise:

- Monsieur Emile Cukier

- Né le 5 août 1941 à F-75014 Paris

- Demeurant à SAINT MARTIN (NL), Philipsburg, Front Street 117 A 10,

A ce titre, le représentant a reçu tous les pouvoirs nécessaires afin de représenter, d'organiser et de diriger la succursale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication Au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés

Londres, le 2 novembre 2009.

Référence de publication: 2009145947/28.

(090176932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILING PROPERTIES A.G.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146329/12.

(090176596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Magfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.705.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGFIN S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146330/12.

(090176597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.512.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146318/10.

(090176823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.513.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146321/10.

(090176820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELDORA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146322/12.

(090176592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146333/10.

(090176810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Pol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009146349/11.

(090177254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Huhtalux Supra S.à r.l.

Martinus Weijermans / Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009146363/14.

(090177144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

NAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.917.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146368/12.

(090177130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Tower Automotive Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.226.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Tower Automotive Holdings VII S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2009146369/15.

(090177159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

GDP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG SA

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009146381/12.

(090177172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 149.323.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Avery Dennison Netherlands Investment VII B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under 33291499,

represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 November 2009; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Rodange by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s). In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the holding of interests in partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions) in the capacity of general partner and manager of that company. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the 'Manager(s)').

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such majority shall include the vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Tuesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the third day of January and ends on the second day of January of the following year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount Paid in
Avery Dennison Netherlands Investment VII B.V.. prenamed	12,500 EUR	12,500	12,500 EUR
Total	12,500 EUR	12,500	12,500 EUR

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the second day of January 2010.

Shareholders resolutions
First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(a) as class A Manager:

- Ms Patricia Horreaux, with professional address at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) as Class B Managers:

- Ms Karyn Rodriguez, with professional address at 150 N. Orange Grove Blvd, Pasadena, CA91103, U.S.A.; and

- Ms Alida van Leeuwen, with professional address at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands. The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Avery Dennison Netherlands Investment VII B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, avec siege social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 33291499, représenté par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2009; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Rodange par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants. Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations y compris la détention de participations dans des sociétés en commandite par actions en tant qu'associé commandité et de gérant de ladite société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité devra comprendre au moins la voix d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier mardi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société Ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le trois janvier et s'achève le deux janvier de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Avery Dennison Netherlands Investment VII B.V., prénommée	12.500 EUR	12.500	12.500 EUR
Total	12.500 EUR	12.500	12.500 EUR

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le deux janvier 2010.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(a) en tant que Gérant de Catégorie A:

- Mme Patricia Horreaux, avec professionnelle à Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché du Luxembourg;

(b) en tant que Gérants de Catégorie B:

- Mme Karyn Rodriguez, avec adresse professionnelle au 150 N. Orange Grove Blvd, Pasadena, CA 91103, U.S.A.; et
- Mme Alida van Leeuwen, avec adresse professionnelle à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14057. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147891/585.

(090179610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146942/10.

(090177621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146937/11.

(090177602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX VI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146936/11.

(090177600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX VIII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146935/11.

(090177592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Color Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009146941/10.

(090177620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 19 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146886/10.

(090177966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

O.P.C. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.821.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme O.P.C. EUROPE S.A., dont le siège est L-1611 LUXEMBOURG, 61 Avenue de la Gare.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur, Maître Mizuho BAUDET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Mizuho BAUDET
Le liquidateur

Référence de publication: 2009146561/17.

(090177276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Rent A Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 18.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 novembre 2009.

Pour LUX RENT A CAR S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2009146903/13.

(090178166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Garage Américain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 7.282.

Le bilan au 30/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour la société
J.R. Schmitz

Référence de publication: 2009146904/12.

(090177909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saar III S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2009146927/11.

(090177571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.300.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth of November
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Dimitrijs Macnevs, businessman, residing in Riga City, 32 Nometnu Street, Apt 38, Latvia, duly represented by Mrs Sonia Still or Mrs Nathalie Mager by virtue of a proxy signed in Riga, on October 29th, 2009.

This appearing party, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "LITORIA S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-) consisting of ten thousand (10,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The Directors shall be of Class A and B.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circulary means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of a Class A and a Class B director of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
Mr Dimitrijs Macnevs, prenamed	31,000.-	31,000.-	1,000
TOTAL:	31,000.-	31,000.-	1,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2011.

114503

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

Group A:

- Mr Dimitrijs Macnevs, businessman, born in Riga (Latvia) on April 4th, 1967, residing in Riga City, 32 Nometnu Street, Apt 38, Latvia;

Group B:

- Mrs Sonia STILL, President, employee, born in Stiring-Wendel (France) on July 20th, 1965, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Mariateresa BATTAGLIA, employee, born on Cropani (Italie) on January 1st, 1963, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

3. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor: FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 96.848 and with registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

4. To fix the address of the registered office of the company at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dimitrijs Macnevs, homme d'affaires, demeurant à Riga, 32 Nometnu Street, Apt 38, Lettonie, dûment représenté par Madame Sonia Still ou Madame Nathalie Mager en vertu d'une procuration signée à Riga, le 29 octobre 2009.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "LITORIA S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement

quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblée des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront de classe A et de classe B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaire de la Société; ou

(ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou

(iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Dimitrijs Macnevs, prénommée:	31.000,-	31.000,-	1.000
TOTAL:	31.000,-	31.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Groupe A:

- Monsieur Dimitrijs Macnevs, homme d'affaires, né à Riga (Lettonie) le 4 avril 1967, demeurant à Riga, 32 Nometnu Street, Apt 38, Lettonie.

Groupe B:

- Madame Sonia STILL, Présidente, employée privée, née à Stiring-Wendel (France) le 20 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Mariateresa BATTAGLIA, employée privée, née à Cropani (Italie) le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

3. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848 et ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

4. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: S. Still et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47437. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147881/406.

(090178985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILING PROPERTIES A.G.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146323/12.

(090176593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

ABC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.668.

CLÔTURE DE LIQUIDATION:

Par jugement du 12 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ABC FINANCES SA (N° R.C.S. B 76668), dont le siège social à L-4070 Esch/Alzette, 3, boulevard GD Charlotte, a été dénoncé en date du 24.07.2002.

Pour extrait conforme

Me Réguia AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009146554/17.

(090176727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Marcell LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.515.660,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.635.

In the year two thousand and nine, on the second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Marcell Equity S.C.A., a société en commandité par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 121.636, here represented by Ms Rania Kiderchah, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 30th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Marcell LuxCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 121.635, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then residing in Luxembourg-City, Luxembourg, on November 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 21st, 2006 under number 2381 (hereafter the "Company").

The appearing party, being the sole shareholder and representing the entire share capital, may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of the liquidators and determination of their powers.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 23 of the articles of association of the Company, the sole shareholder decides to appoint as liquidators Mr. Daniel Harris Weintraub, having his professional address at 101 Huntington Avenue, 02199 Boston, Massachusetts, United States of America, and Mr Young Jin Lee, having his professional address at 28, Malborough Street, Unit 1, 02116 Boston, Massachusetts, United States of America, being the class A managers of the Company.

The liquidators have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidators may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidators may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they will determine and for the period they will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Marcell Equity S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 121.636, ici représentée par Mme Rania Kiderchah, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 30 octobre 2009 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Marcell LuxCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 121 635, constituée suivant l'acte notarié de Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg le 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 décembre 2006 sous le numéro 2381 (ci-après la "Société").

La comparante représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 23 des articles d'association de la Société, l'associé unique décide de nommer liquidateurs M. Daniel Harris Weintraub, avec adresse professionnelle à 101 Huntington Avenue, 02199 Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et M. Young Jin Lee, avec adresse professionnelle à 28, Malborough Street, Unit 1, 02116 Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique étant les gérants de catégorie A de la Société.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la période qu'ils fixeront.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue au notaire instrument par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46321. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147459/107.

(090178383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

M2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3672 Kayl, 56, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 73.757.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009146408/13.

(090176668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 87.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146917/10.

(090178017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

MDM Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 139.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146918/10.

(090178018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saar IV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009146926/11.

(090177569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saar II S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009146928/11.

(090177575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saar I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146929/11.

(090177578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services), Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 131.666.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146341/10.

(090176563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

RESH Investment Management S.A., Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 149.304.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr Albert SEEN, financial consultant, born in The Hague (The Netherlands), on the 3rd of May 1948, residing in L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

2) The public limited company "SUXESKEY S.A.", established and having its registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 43522,

here duly represented by its managing director, Mr Albert SEEN, prenamed.

Such appearing persons have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by these articles of association (the "Articles").

The Company exists under the name of "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.", in abbreviation "RESH Investment Management S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders (the "Shareholders") acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect

on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

Art. 3. The purpose of the Company is notably to act as the general partner with unlimited liability for all debts, and obligations of partnerships, or similar entities, and in particular as a general partner (associé gérant commandité) and manager (gérant) of Real Estate Southern Hemisphere SCA SICAV-SIF (the "Fund"), a corporate partnership limited by shares to be incorporated under the laws of Luxembourg and, in that capacity, the Company holds full power, authority and right to represent the Company and to exercise the ultimate responsibility for the management and the administration of the Fund, in compliance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, the articles of association and the issuing document of the Fund (the "Issuing Document"). The Fund may enter into investment management and investment advisory agreements and into any other contract that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out its functions.

The Company shall have the power to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable, useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided for in the Issuing Document, the Company shall have full authority in its discretion to exercise all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Fund.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company will, under its full responsibility and with the assistance of the investment committee of the Fund (the "Investment Committee") and/or the investment advisor of the Fund, (the "Investment Advisor"), as the case may be, and in accordance with the rules set out for the decision making process, be in charge of the functions set out in these Articles and in the Issuing Document.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is fixed thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares (the "Shares"), each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-). The Shares have all been fully paid in cash.

The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own Shares.

Art. 6. Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shares, which is held by the Board or by one or more persons on behalf of the Board. Such register of Shares shall set forth the name of the owner of each Share, his residence or elected domicile, the number and class (if applicable) of Shares held by him.

The inscription of Shares must be signed by two directors; these two signatures may be handwritten, typed or affixed by way of stamp.

Art. 7. The Company will only recognise one holder per Share. If a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary ("usufruitier") and a pure owner ("nu-propritaire") or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. The Board may, following a decision of the general meeting of Shareholders, authorise the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. The Board shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

Chapter III. - Management - Supervision

Art. 9. The Company is administered by the Board which is composed of three (3) members, Shareholders or not, who are appointed by the general meeting of Shareholders for a term which may not exceed six (6) years.

The Board will elect a chairman from among its members and if it decides to do so, one or several vice chairmen. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by one of the directors present at the meeting.

Retiring members of the Board are eligible for re-election.

In case the Company only has one Shareholder, the Company may be administered by only one Director.

Art. 10. Meetings of the Board are convened by the chairman or by any two members. The directors shall be convened separately to each meeting of the Board. Except in an emergency which shall be specified in the convening notice, the convening notice shall be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The meeting shall be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Such a meeting is deemed to take place at the registered office of the Company.

The Board can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented. Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast. Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

Any director having a personal interest opposite to those of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and his declaration shall be recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

At the next general meeting of Shareholders, before votes are taken on any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

Art. 11. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least one director.

Copies or extracts will be signed by the chairman or any other member of the Board.

Art. 12. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

Art. 13. The Board may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies to exercise specific powers, and revoke such appointments at any time. It may also, with the prior approval of the general meeting of Shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, being the appointed managing director.

The Board may, under its full responsibility, be assisted by an Investment Advisor, while managing the Fund's assets or delegate its powers in relation to the management and administration of the Fund to an investment manager or any agent.

Art. 14. The Board will represent the Company in court as plaintiff or as defendant. All writs or judicial acts for or against the Company are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 15. All documents and mandates shall validly commit the Company if they are signed in the name of the Company by two directors, or by a representative duly authorised by the Board.

Art. 16. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more auditors, Shareholders or not, to be appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for re-election.

Chapter IV. - Investment committee

Art. 17. The Investment Committee will consist of a maximum of five (5) members and include a majority of independent members who are appointed by the Board. Thus the Investment Committee will consist of three (3) external independent members and two (2) members from the Investment Advisor's management team as outlined in the Issuing Document.

New and replacement members will always be presented and appointed by the Company.

The Board will elect the chairman among the members of the Investment Committee and if it decides to do so, one or several vice chairmen.

The Investment Committee will *inter alia* review any investment or divestment proposals prepared by the Investment Advisor and will make investment and divestment recommendations in respect of the investment policy of the Fund to the Company for approval.

The Company remains free to approve or to reject investment or divestment recommendations made by the Investment Committee at its discretion, it being understood that the Company is only authorised to execute such recommendations which have previously been approved by the Investment Committee. The Investment Committee may under no circumstances take an investment or divestment decision for and on behalf of the Fund. The power of execution of any and all investment or divestment decisions previously approved by the Investment Committee shall be exclusively vested in the General Partner.

Art. 18. Meetings of the Investment Committee are convened by the chairman or by any two members.

The meeting shall be duly held without prior notice if all members are present. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The Investment Committee can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented. Members unable to be present may delegate in writing another member of the Investment Committee to represent them and to vote in their name. The Investment Committee will aim to make decisions by consensus but may take decisions by a majority vote. The chairman does not have a casting vote.

Any member of the Investment Committee may participate in a meeting of the Investment Committee by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Such a meeting is deemed to take place at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all members shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A member of the Investment Committee having personal interests opposite to those of the Company in a matter submitted to the approval of the Investment Committee shall be obliged to inform the Investment Committee and the Board thereof and his declaration shall be recorded in the minutes of the meeting. He may not participate in a vote relating thereto.

The decisions of the Investment Committee will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two members.

Copies or extracts will be signed by the chairman or any other member of the Investment Committee.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 19. The general meeting of Shareholders by simple resolution may allocate to the directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.

Art. 20. If there is at any time only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing. In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders properly formed represents the whole body of Shareholders. Its decisions are binding on Shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.

Art. 21. The general meeting of Shareholders shall be held on the last Tuesday of the month of April at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If that day is an official holiday, the meeting shall be postponed to the next full working day at the same hour. General meetings of Shareholders will be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

Art. 22. The general meeting of Shareholders shall hear the statement of the Board and the auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by these Articles, discharge the directors and auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each Share entitles the holder to one vote. Each Shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a Shareholder.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. The participation at a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Such a meeting is deemed to be held at the Company's registered office.

Each Shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

Art. 23. The general meeting of Shareholders deliberating at a meeting with a quorum and with a majority as prescribed by the 1915 Law can amend the Articles in every respect except to the extent that the 1915 Law imposes a limitation.

Art. 24. The Board shall be responsible for calling both ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders. It shall be necessary to call a general meeting of Shareholders whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital makes a request in writing indicating the agenda.

All notices convening general meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

The Board may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 25. The general meeting of Shareholders is presided by the chairman of the Board or, in his absence, by the director who replaces him or by a person designated by the general meeting of Shareholders. The meeting will choose a scrutineer from the Shareholders present.

Art. 26. The minutes of the general meetings of Shareholders will be signed by one member of the bureau, consisting of a chairman, secretary and a scrutineer, and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in cases where decisions of the general meeting of Shareholders have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or another director.

Chapter VI. - Financial year - Balance sheet - Allocation of profits

Art. 27. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December of every year.

Art. 28. Each year, at the end of the financial year, the Board shall draw up the annual accounts of the Company in the form contemplated by the 1915 Law. At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the annual general meeting of Shareholders, the Board shall submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by the 1915 Law to the auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the annual general meeting of Shareholders the balance sheet and profit and loss account, directors' report, auditor's report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 29. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board, represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorised and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting of Shareholders. Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the Board within the limits of the decision of the general meeting of Shareholders.

Interim dividends may be paid by the Board, with the approvals as contemplated by the 1915 Law and subject to the other legal requirements.

The general meeting of Shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 30. The Company may be dissolved at any time by decision of the general meeting of Shareholders following the provisions relevant to amendments to the Articles.

Art. 31. In the event of the dissolution of the Company the general meeting of Shareholders shall determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each Share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all Shareholders.

Chapter VIII. - General disposition

Art. 32. As regards the matters which are not specified in these Articles, the parties refer and submit to the provisions of the 1915 Law and to the laws modifying it as well as the Issuing Document.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed as follows:

1) Mr Albert SEEN, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2) The company "SUXESKEY S.A.", prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been fully paid-up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the total amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

114516

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

a) Mr Albert SEEN, financial consultant, born in The Hague, (The Netherlands), on the 3rd of May 1948, residing in L-7618 Larochette, 17, Leedebach;

b) Mr Max MERVITZ, chartered account, born in Pretoria, (Republic of South Africa), on the 29th of August 1955, residing in Pretoria, Republic of South Africa, 0075 Brooklyn Square;

c) The public limited company "SUXESKEY S.A.", established and having its registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 43522.

3. In accordance with article 51 bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr Albert SEEN, prenamed, is appointed as permanent representative of the director sub c) pre-mentioned.

4. The public limited company "H.R.T. Revision S.A.", established and having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 51238, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The registered office is established in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Max MERVITZ, prenamed, as chairman of the board of directors.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately mille quatre cents Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing parties have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Albert SEEN, consultant financier, né à La Haye (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

2) La société anonyme "SUXESKEY S.A.", établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43522,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Albert SEEN, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . La Société est ainsi constituée comme une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par ces statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.", en abrégé "RESH Investment Management S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Larochette (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune par une résolution du conseil d'administration (le "Conseil"). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires (les "Actionnaires") agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou des développements militaires ou d'autres événements de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la possibilité de communication de ce siège avec les personnes et les bureaux à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires ne peuvent toutefois pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, conservera la nationalité luxembourgeoise.

Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil.

Art. 3. La Société a pour objet d'agir en tant qu'actionnaire commandité avec une responsabilité illimitée pour toutes dettes et obligations des sociétés commandite par actions ou entités similaires, et en particulier d'agir en qualité d'associé commandité et gérant de Real Estate Southern Hemisphere SCA SICAV-SIF (le "Fonds"), une société à commandite par actions à constituer conformément à la loi luxembourgeoise, et, en cette qualité, la Société détient tous pouvoirs, autorité et droit pour représenter la Société et exercer la responsabilité ultime pour la gestion et l'administration du Fonds en conformité à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, aux statuts et au document d'émission (le "Document d'Emission") du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire, utile ou conseillé pour l'exécution de ses fonctions.

La Société aura le pouvoir d'accomplir tous les objectifs de la Société et de réaliser tous actes, de conclure et exécuter tous contrats et autres réalisations y relatif qu'elle jugera nécessaire, recommandable, utile ou conseillé. Sauf qu'expressément mentionné dans le Document d'Emission, la Société aura l'entière autorité pour exercer, à sa discrétion, tous droits et pouvoirs nécessaires, utiles ou conseillés pour poursuivre les objectifs du Fonds.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société, sous son entière responsabilité et avec l'assistance du comité d'investissement du Fonds (le "Comité d'Investissement"), et/ou le conseiller en investissement du Fonds (le "Conseiller en Investissement"), le cas échéant, selon les règles définies pour le processus de prise de décision, sera en charge des fonctions décrites dans ces Statuts et dans le Document d'Emission.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions (les "Actions"), chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées. Les Actions sont payées en espèces.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres Actions.

Art. 6. Les Actions seront uniquement nominatives et seront inscrites dans le registre des Actions, qui sera tenu par le Conseil ou par une ou plusieurs personnes au nom du Conseil. Ce registre devra établir le nom du détenteur de chaque Actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe (si applicable) des Actions détenues par lui.

L'inscription des Actions doit être signée par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'un tampon.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant son seul propriétaire à l'égard de la Société.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant un usufruitier et un nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le Conseil peut, sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et

payable en quelque monnaie que ce soit. Le Conseil déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Chapitre III. Administration - Surveillance

Art. 9. La Société est administrée par le Conseil composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années.

Le Conseil élit parmi ses membres un président, et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent.

Les membres du Conseil sortants sont rééligibles.

Dans le cas où la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur.

Art. 10. Le Conseil se réunit sur la convocation du président du Conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil. Sauf cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du Conseil se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. Une telle réunion est censée avoir lieu au siège social de la Société.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du Conseil pour le représenter et pour voter en son nom.

Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être émises par lettre, télégramme, télécopie ou télex.

Tout administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil, sera obligé d'en informer le Conseil et de faire acter cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du Conseil afférentes à cette affaire.

Lors de l'assemblée générale des Actionnaires suivante, avant de procéder au vote de toute autre question, les Actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 11. Les décisions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président du Conseil ou par un autre membre du Conseil.

Art. 12. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915, ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, seront de la compétence du Conseil.

Art. 13. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires afin d'exercer des pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Le Conseil pourra, sous son entière responsabilité, être assisté d'un Conseiller en Investissement dans la gestion des actifs du Fonds ou déléguer ses pouvoirs liés à la gestion et à l'administration du Fonds à un gestionnaire ou tout autre agent.

Art. 14. Le Conseil représente la Société en justice, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur. Les exploits ou actes judiciaires en faveur ou à l'encontre de la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 15. Tout document et tout mandat engageront valablement la Société s'ils sont signés au nom de la Société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil.

Art. 16. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire aux comptes sortant est rééligible.

Chapitre IV. Comité d'Investissement

Art. 17. Le Comité d'Investissement est composé de cinq (5) membres au plus et doit inclure une majorité de membres indépendants, nommés par le Conseil. Le Comité d'Investissement sera ainsi composé de trois (3) membres indépendants externes et deux (2) membres de l'équipe de gestion du Conseiller en Investissement, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les nouveaux membres et les membres remplaçants seront toujours présentés et nommés par la Société.

Le Conseil élit parmi les membres du Comité d'Investissement un président, et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents.

Le Comité d'Investissement revoit, entre autre, toutes propositions d'investissement ou de désinvestissement préparées par le Conseiller en Investissement et fera des recommandations d'investissement ou de désinvestissement concernant la politique d'investissement du Fonds à la Société.

La Société reste libre d'approuver ou de rejeter de manière discrétionnaire les recommandations d'investissement ou de désinvestissement faites pas le Comité d'Investissement, étant entendu que seules les recommandations qui ont fait l'objet d'un accord préalable par le Comité d'Investissement peuvent être exécutées par la Société. Le Comité d'Investissement ne peut, dans aucune circonstance, prendre une décision d'investissement ou de désinvestissement pour et au nom du Fonds. Le pouvoir d'exécution de chacune et toutes décisions d'investissement ou de désinvestissement préalablement approuvées par le Comité d'Investissement appartient exclusivement à l'Associé Commandité.

Art. 18. Le Comité d'Investissement se réunit sur la convocation du président du Comité d'Investissement ou de deux de ses membres.

Le Comité d'Investissement se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les membres sont présents ou valablement représentés. Les réunions du Comité d'Investissement se tiennent au lieu et aux dates et heures indiqués dans la convocation.

Le Comité d'Investissement ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du Comité d'Investissement pour le représenter et pour voter en son nom. Le Comité d'Investissement devra, tant que faire se peut, prendre des décisions par consensus mais pourra également prendre des décisions à la majorité absolue. La voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Tout membre du Comité d'Investissement peut prendre part à une réunion du Comité d'Investissement au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. Une telle réunion est censée avoir lieu au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Comité d'Investissement dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être émises par lettre, télégramme, télécopie ou télex.

Un membre du Comité d'Investissement, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Comité d'Investissement, sera obligé d'en informer le Comité d'Investissement et le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas participer au vote afférent à cette affaire.

Les décisions du Comité d'Investissement seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins deux membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président du Comité d'Investissement ou par un autre membre du Comité d'Investissement.

Chapitre V. Assemblées générales des actionnaires

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 20. Si, à un quelconque moment, la Société ne compte qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires légalement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Ses décisions engagent les Actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le dernier mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des Actionnaires sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu convenu par le Conseil.

Art. 22. L'assemblée générale des Actionnaires entendra le rapport du Conseil et du (des) commissaire (s) aux comptes, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par ces Statuts, donnera décharge aux administrateurs et au(x) commissaire(s) aux comptes et traitera de toutes autres questions qui pourront lui être dévolues.

Chaque Action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement Actionnaire.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion. Une telle assemblée est censée à être tenue au siège social de la Société.

Tout Actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale des Actionnaires délibérant en assemblée aux conditions de quorum et de majorité prévus par la Loi de 1915 peut modifier les Statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la Loi de 1915.

Art. 24. Le Conseil sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

Il sera nécessaire de convoquer une assemblée générale des Actionnaires chaque fois qu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale des Actionnaires doit contenir l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Le Conseil peut déterminer la forme des procurations à employer et exiger qu'elles soient déposées dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du Conseil, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée générale des Actionnaires, préside les assemblées générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires choisira parmi les Actionnaires présents un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par un membre du bureau, composé du président, du secrétaire et du scrutateur et par tout Actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée générale des Actionnaires doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour titre produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil ou par un autre administrateur.

Chapitre VI. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil établit les comptes annuels dans les formes prévues par la Loi de 1915. A la même époque, les comptes seront clos.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, le Conseil soumettra le bilan de la Société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourrait être requis par la Loi de 1915, au commissaire aux comptes qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du Conseil, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tout autre document qui pourrait être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société ou les Actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Conseil, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital autorisé et souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le Conseil endéans les limites fixées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil, dans les limites prévues par la Loi de 1915 et dans le respect de toute autre prescription légale.

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des Actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Art. 32. Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale des Actionnaires régit le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera reparti également entre toutes les Actionnaires.

Chapitre VIII. Disposition générale

Art. 33. Pour tous les points non réglés dans ces Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi de 1915 et aux lois la modifiant ainsi qu'au Document d'Emission.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Albert SEEN, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société "SUXESKEY S.A.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédis moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Albert SEEN, consultant financier, né à La Haye (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach;
 - b) Monsieur Max MERVITZ, réviseur d'entreprises, né à Pretoria, (République de l'Afrique du Sud), le 29 août 1955, demeurant à Pretoria, République de l'Afrique du Sud, 0075 Brooklyn Square;
 - c) La société anonyme "SUXESKEY S.A.", établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43522.
3. Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Albert SEEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice pré-mentionnée unique sub c).
4. La société anonyme "H.R.T. Révision S.A.", établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51238, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.
7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Max MERVITZ, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

114522

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4220. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147876/586.

(090179038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILING PROPERTIES A.G.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146327/12.

(090176595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.725.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146331/10.

(090176813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

St: Arbo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.821.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

St Arbo Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009146371/15.

(090177157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.509.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146326/10.

(090176816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Larsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.118.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARSEN S.A.

Jean-Marc HEITZ / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146334/12.

(090176598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.508.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146335/10.

(090176808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Fashion Auction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.170.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Permira Europe II L.P. 1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
2. Permira Europe II L.P. 2, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
3. Permira Europe II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
4. Permira Europe II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its manager Permira (Europe) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

6. Schroder Ventures Investments Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its nominee, SV (Nominees) Limited, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

7. PAI Europe IV A FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

8. PAI Europe IV B FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

12. PAI Europe IV C FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

16. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

17. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND -A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

18. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND -B L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of

Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

19. CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed under the laws of the State Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010243936-3394703, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

20. CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) LP., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

21. CORAL FEEDER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number LP. 635, represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey.

Said proxies after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Fashion Auction S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 147.170, incorporated on July 8th, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1529 of August 7th, 2009 (hereinafter the "Company").

- The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Discharge (quitus) to the Managers of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of her powers;
4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

The shareholders resolved to grant full discharge to the managers of the Company in office for their activities related to the period ending on the date hereof.

Third resolution

Mrs Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg is appointed as liquidator of the Company with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Permira Europe II L.P. 1, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

2. Permira Europe II L.P. 2, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Eddy Perher, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

3. Permira Europe II C.V.3, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

4 Permira Europe II C.V.4, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son manager Permira (Europe) Limited, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

6. Schroder Ventures Investments Limited, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son nominee, SV (Nominees) Limited, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

7. PAI Europe IV A FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

8. PAI Europe IV B FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

12. PAI Europe IV C FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

16. CVC European Equity Partners III L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée

auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12399, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

17. CVC European Equity Partners III Parallel Fund-A L.P., un Limited Partnership, existant régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12789, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

18. CVC European Equity Partners III Parallel Fund-B L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12790, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

19. CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., un Limited Partnership existant et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré à l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-339470, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

20. CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12788, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

21. Coral Feeder L.P., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes et inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro L.P. 635, représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey.

Lesquelles procurations après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Fashion Auction S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.170, et qui a été constituée le 8 juillet 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1529 du 7 août 2009 (la "Société").

- Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société;

2. Quitus aux gérants de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

Les associés décident de donner quitus aux gérants de la Société en fonction pour l'exercice de leur mandat relatifs à la période se terminant à la date des présentes.

Troisième résolution

Madame Séverine Michel, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée à la fonction de liquidateur, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Perrier et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45269. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147464/282.

(090178373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

SADMI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.744.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146347/10.

(090176566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Huhtalux S.à r.l.

Martinus Weijermans / Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009146365/14.

(090177140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.
